

Conditions Définitives



**DEPARTEMENT DE L'EURE**

Programme d'émission de titres de créance

(*Euro Medium Term Note Programme*) de 400.000.000 d'euros

---

A échéance minimum d'un mois à compter de la date d'émission

**SUCHE N° : 9**

**TRANCHE N° : 1**

**Emprunt obligataire d'un Montant Nominal Total de 18.500.000 euros**

**portant intérêt au taux fixe de 1,36%**

**et venant à échéance le 12 octobre 2035**

Prix d'Emission 100 %

**Société Générale Corporate & Investment Banking**

En date du 12 décembre 2017

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (*Euro Medium Term Notes*) (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 15 décembre 2016 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 16-589 en date du 15 décembre 2016) et le supplément au prospectus de base en date du 21 novembre 2017 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 17-605 en date du 21 novembre 2017) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 400.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le "Prospectus de Base") pour les besoins de la Directive 2003/71/CE telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE (la "Directive Prospectus"), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives constituent ensemble un Prospectus au sens de la Directive Prospectus. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles (a) sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de l'Emetteur ([www.eure-en-ligne.fr](http://www.eure-en-ligne.fr)) et (b) disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de semaine, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés de tout Agent Payeur.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1	<b>Emetteur :</b>	Département de l'Eure
2	(i) Souche N° :	9
	(ii) Tranche N° :	1
3	<b>Devise Prévue :</b>	Euro (« € »)
4	<b>Montant Nominal Total :</b>	
	(i) Souche :	18.500.000 €
	(ii) Tranche :	18.500.000 €
5	<b>Prix d'émission :</b>	100 % du Montant Nominal Total
6	<b>Valeur Nominale Indiquée :</b>	100.000 €
7	(i) Date d'émission :	14 décembre 2017
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'émission
8	<b>Date d'Echéance :</b>	12 octobre 2035
9	<b>Base d'Intérêt :</b>	Taux Fixe de 1,36 %
10	<b>Base de Remboursement/Paiement :</b>	Remboursement au pair
11	<b>Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :</b>	Non Applicable
12	<b>Options de Remboursement :</b>	Non Applicable
13	(i) Rang :	Senior
	(ii) Date d'autorisation de l'émission :	Délibération N°2017-S03-1-2 du 13 mars 2017 du Conseil départemental portant budget primitif pour l'année 2017 fixant une enveloppe annuelle pour les emprunts, telle que modifiée par la délibération N°2017-S10-1-9 en date du 16 octobre 2017.
14	<b>Méthode de distribution :</b>	Non-syndiquée

## STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15	<b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe</b>	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	1,36 % par an payable annuellement à échéance
	(ii) Dates de Paiement du Coupon :	12 octobre de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse). Il est prévu un premier coupon court, pour la période allant de la Date d'émission (incluse) jusqu'au 12 octobre 2018 (exclu) (le « <b>Premier Coupon Court</b> »)
	(iii) Montant de Coupon Fixe :	1.360 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de Coupon Brisé :	Le Premier Coupon Court est de 1.125,26 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée et payable le 12 octobre 2018
	(v) Méthode de Décompte des Jours (Article 5(a)) :	Base Exact/Exact-ICMA
	(vi) Dates de Détermination (Article 5(a)) :	12 octobre de chaque année
16	<b>Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable</b>	Non Applicable
17	<b>Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :</b>	Non Applicable

## DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18	<b>Option de Remboursement au gré de l'Emetteur:</b>	Non Applicable
19	<b>Option de Remboursement au gré des Titulaires:</b>	Non Applicable
20	<b>Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :</b>	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21	<b>Montant de Versement Echelonné :</b>	Non Applicable
22	<b>Montant de Remboursement Anticipé :</b>	
	(i) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 9) :	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
	(ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)) :	Non
	(iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7(f)) :	Non applicable
23	<b>Rachat (Article 6(g)) :</b>	Oui

## STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24	<b>Forme des Titres :</b>	Titres Dématérialisés
	(i) Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii) Etablissement Mandataire :	Non Applicable
	(iii) Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
	(iv) Exemption TEFRA applicable :	Non Applicable
25	<b>Place(s) Financière(s) (Article 7(h)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :</b>	France
26	<b>Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :</b>	Non Applicable
27	<b>Masse (Article 11) :</b>	Applicable
		Le nom, l'adresse postale et l'adresse e-mail du Représentant de la Masse initial sont :
		Aether Financial Services 36 rue de Monceau 75008 Paris E-mail : <a href="mailto:agency@aetherfs.com">agency@aetherfs.com</a>
		Le nom, l'adresse postale et l'adresse e-mail du Représentant de la Masse suppléant sont :
		Aether Financial Services 36 rue de Monceau 75008 Paris E-mail : <a href="mailto:agency@aetherfs.com">agency@aetherfs.com</a>
		La rémunération du Représentant de la Masse est fixée à 350 € hors taxes par an, payable en totalité à la Date d'émission.

## PLACEMENT

28	(i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement :	Non Applicable
	(ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
	(iii) Commission de l'Agent Placeur :	Non renseignée
	(iv) Date du contrat de prise ferme	Non Applicable
29	Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	Société Générale
30	Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S <i>Compliance Category 1</i> ; Règles TEFRA Non Applicable

## **OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES**

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'admission aux négociations des Titres décrits ici sur Euronext Paris sous le programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Notes*) de 400.000.000 d'euros du Département de l'Eure.

## **RESPONSABILITE**

L'Emetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Pascal LEHONGRE  
Président du Conseil départemental de l'Eure

Dûment autorisé



## PARTIE B – AUTRE INFORMATION

### 1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 14 décembre 2017 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (ii) Estimation du coût total de l'admission à la négociation : 11.600 € (y compris les contributions AMF)

### 2. NOTATIONS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's Investors Service.

Les Titres ne sont pas notés.

Moody's Investors Service est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement ANC et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers ([www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu)) conformément au Règlement ANC.

### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des éléments fournis dans le chapitre « Informations Générales » et de la commission de placement payable à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif.

### 4. RENDEMENT

Rendement : 1,36 % par an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

### 5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(i) Code ISIN : FR0013303328

(ii) Code commun : 173582188

(iii) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

(iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

(v) Livraison : Livraison contre paiement

(vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour les Titres est : BNP Paribas Securities Services  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93500 Pantin  
France

(vii) Les Agents additionnels désignés pour les Titres sont : Non Applicable

